



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(e)
49	49	30	13	6

**OBJET : 07-1 - SECTEUR ANIMATION  
- BP 2018 - SUBVENTIONS - AVANCES -  
APPROBATION /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

343847

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 9 JAN. 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 22 décembre 2017

Le vendredi 22 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Eric DUPLAY

M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI

Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI

M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN

M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR

M. Henri CHIALVA à Mme Martine SAVALLI

M. Bernard MONIER à Mme Françoise THOMEL

M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET

Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

**Absents :** M. Michel GASTALDI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

07-1 - SECTEUR ANIMATION - BP 2018 - SUBVENTIONS - AVANCES - APPROBATION

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le vote du budget primitif et des subventions prévu en mars 2018 engendre des besoins de trésorerie pour quelques associations de la Commune.

En effet, pour certaines de ces associations, les modalités de versements sont prévues dans une convention d'objectifs et de moyens, pour d'autres la programmation d'une manifestation en tout début d'année nécessite ce besoin de trésorerie sans attendre le versement de la subvention qui n'interviendra concrètement qu'à la fin du mois d'avril.

Afin de garantir le bon fonctionnement des associations dans l'attente du vote du budget primitif 2018, il est proposé l'attribution d'avances sur subventions selon le tableau ci-dessous :

Avance proposée au profit de :	Montant de l'avance de subvention 2018
La Cynos	10 000 €
Bnai'Brith	1 000 €
La Guilde des Ficanas	5 000 €
Village Antibes Croix Rouge	10 000 €
Harmonie Antiboise	24 500 €

Le solde éventuel sera versé ultérieurement dans l'année 2018.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme CHEVALIER et M. TIVOLI)

- **AUTORISE** le versement d'une avance sur subvention pour les Associations suivantes :

- La Cynos, Bnai'Brith,
- La Guilde des Ficanas,
- Village Antibes Croix Rouge,
- Harmonie Antiboise,

- **INSCRIT** les crédits au budget 2018, au chapitre 65.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.07-1 - SECTEUR ANIMATION - BP 2018 - SUBVENTIONS - AVANCES - APPROBATION

**Date de transmission de l'acte :** 09/01/2018**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/01/2018**Numéro de l'acte :** DCM3438-17 ( [voir l'acte associé](#) )**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20171222-DCM3438-17-DE**Date de décision :** 22/12/2017**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.2. Fiscalité